

# Code de conduite des fournisseurs

Merci d'être un fournisseur de confiance de Genetec! Chez Genetec, nous nous efforçons de faire notre part en vue de favoriser un environnement d'affaires responsable et prospère pour tous. Puisque nous adhérons aux normes d'éthique les plus élevées, nous souhaitons collaborer avec tous les fournisseurs et autres parties qui nous fournissent des biens ou des services (chacun un « **Fournisseur** ») dans la perspective de créer un monde plus juste et responsable.

L'objectif de ce document (le « **Code** ») est d'établir un ensemble de règles et de principes de base que nous croyons que toute entreprise responsable doit adopter, et nous comptons sur nos Fournisseurs pour faire leur part en les adoptant et en les appliquant dans la conduite de leurs activités. Nous nous attendons, en outre, à ce que nos Fournisseurs s'assurent que leurs propres fournisseurs de la chaîne d'approvisionnement adhèrent aux mêmes normes.

Les obligations contenues dans le présent Code ne sont pas exhaustives et les Fournisseurs sont tenus d'adopter des pratiques englobant tous les sujets abordés ci-dessous, et ce, dans tous les aspects pertinents de leurs activités.

## 1. Respect des lois

Nous nous attendons à ce que nos Fournisseurs se conforment à toutes les lois et tous les règlements applicables à leur entreprise. Cette obligation s'étend à l'ensemble des secteurs de leurs activités, dans toutes les régions où ils sont présents, et en tout temps.

## 2. Droits de la personne

### Esclavage et traite des personnes

La Déclaration universelle des droits de l'homme (**DUDH**) et d'autres lois similaires, telles que le « *Modern Slavery Act 2015* » du Royaume-Uni et la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* du Canada, reconnaissent la dignité et la valeur inhérente d'une personne. Genetec s'engage à faire respecter ces instruments juridiques fondamentaux et normes communes mondiales qui établissent la protection des droits de la personne. Nous nous attendons à ce que nos Fournisseurs demeurent diligents et déploient des mesures appropriées afin de s'assurer qu'aucune forme d'esclavage, de travail forcé ou de traite de personnes n'ait lieu dans leurs activités, et ce, en tant qu'élément-clé de leur gouvernance d'entreprise.

### Travail des enfants

Chaque enfant mérite de grandir dans la paix, la liberté et l'égalité. Nous devons accorder aux enfants une protection et une attention spéciale. Genetec s'engage à lutter contre le travail des enfants et nous nous attendons à ce que nos Fournisseurs fassent leur part d'une manière conforme aux principes décrits dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, dans la DUDH et dans la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* du Canada.

## 3. Un milieu de travail sûr et sain

### Discrimination en milieu de travail

La diversité des employés de Genetec est un atout puissant et nous sommes fermement engagés à offrir l'égalité des chances dans tous les aspects de l'emploi à tous les employés et candidats. Les décisions en matière d'emploi sont basées sur le mérite, les qualifications et les capacités et nous ne faisons pas de discrimination dans les opportunités ou les pratiques d'emploi sur la base de la race, de la couleur, de la nationalité, du handicap, de la religion, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'âge ou de toute autre caractéristique protégée

par la loi, et nous ne tolérons aucune discrimination de ce type. Nous nous attendons à ce que nos Fournisseurs maintiennent un milieu de travail équitable, exempt de toute forme de discrimination.

#### Harcèlement en milieu de travail

Genetec s'engage à offrir un milieu de travail dans lequel les individus sont traités avec dignité et respect, et nous nous attendons à ce que nos Fournisseurs maintiennent un milieu de travail exempt de comportements menaçants, intimidants ou agressifs, d'intimidation, de ridiculisation ou de harcèlement sexuel.

#### Sécurité des employés

Nous prenons la santé et la sécurité de notre personnel avec le plus grand sérieux et nos Fournisseurs doivent en faire de même. Nous nous attendons à ce que nos Fournisseurs mettent en œuvre des politiques et des pratiques appropriées (y compris une formation en matière de sécurité, une manipulation appropriée des matières dangereuses et l'interdiction de consommer des substances psychotropes au travail) pour protéger la santé et la sécurité de leur personnel et de leurs prestataires de services.

#### Conditions de travail

Genetec croit que les conditions de travail affectent grandement la vie des individus. Un salaire adéquat et un nombre raisonnable d'heures de travail contribuent à réduire dans un ensemble les inégalités, l'instabilité et la pauvreté. Nous comptons sur nos Fournisseurs pour bâtir et promouvoir un milieu de travail offrant des heures de travail adéquates, des salaires équitables, la rémunération des heures supplémentaires, le repos nécessaire ainsi que les congés et jours fériés rémunérés.

### 4. Pratiques commerciales éthiques

#### Fraude et malhonnêteté

L'intégrité et l'honnêteté sont au cœur des valeurs de Genetec. Aucun comportement malhonnête ou frauduleux ne sera toléré. Nous nous attendons à ce que les Fournisseurs respectent ces normes éthiques fondamentales et agissent en conséquence.

#### Lutte contre la corruption

La corruption est l'abus de pouvoir décisionnel à des fins privées, impliquant généralement des pots-de-vin, à la fois dans les secteurs privé et public. L'acte de corrompre peut être défini comme la promesse ou l'octroi d'un incitatif à une personne en position d'autorité afin d'obtenir un avantage en retour. Qu'elles soient directes ou indirectes, ces pratiques nuisent à la bonne gouvernance et aux conditions commerciales concurrentielles. Ces incitatifs comprennent, sans toutefois s'y limiter, le fait de faire (ou de promettre de faire) des paiements en espèces, des possibilités d'emploi (y compris pour les membres de la famille), des contrats de consultation injustifiés, des contributions politiques, des dons de bienfaisance, des présents ainsi que des voyages ou des divertissements payés. Chacun d'entre nous doit faire sa part dans la lutte contre ces pratiques malhonnêtes d'une manière conforme aux dispositions législatives applicables contre la corruption, y compris, sans toutefois s'y limiter, le « *Foreign Corrupt Practices Act* » des États-Unis, la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* du Canada et le « *Bribery Act 2010* » du Royaume-Uni. Les Fournisseurs doivent respecter cet engagement en prévenant et en éliminant toutes les formes de corruption et de détournement de fonds dans la conduite de leurs affaires. Ils doivent en outre éviter de rechercher des avantages concurrentiels par le biais de pratiques commerciales illégales ou contraires à l'éthique.

#### Concurrence loyale

Genetec croit que les lois sur la concurrence et les lois anti-monopole sont nécessaires dans un marché ouvert et équitable. Toutes les entreprises doivent éviter la formation de monopoles et de cartels, et ne doivent se livrer à aucune forme de collusion. Pour promouvoir une saine concurrence au sein de cette industrie, on s'attend à ce que les Fournisseurs agissent d'une manière conforme à toutes les lois applicables sur la

concurrence loyale et anti-monopole et ne s'engagent pas dans des appels d'offres collusoires et autres activités similaires interdites.

### Conflit d'intérêts

Un conflit d'intérêts survient lorsque des intérêts personnels, ou ceux d'un tiers (y compris de proches parents), interfèrent – ou semblent interférer – avec les pratiques commerciales ou les transactions. Si certains conflits sont clairs, d'autres sont moins évidents. Par exemple, une relation personnelle étroite entre un représentant ou un employé d'un Fournisseur et un employé de Genetec, qui pourrait avoir une incidence sur les relations entre les deux organisations, peut constituer un conflit d'intérêts. Les Fournisseurs doivent éviter tous les conflits d'intérêts, apparents et réels, et doivent adopter des politiques et des pratiques pour éviter une telle situation difficile, car cela nuirait aux relations d'affaires équitables et honnêtes avec Genetec. Les Fournisseurs doivent nous aviser par écrit dès qu'ils ont connaissance de tout conflit d'intérêts apparents ou réels afin que des procédures appropriées puissent être mises en place.

### Environnement

L'avenir et le bien-être de notre planète sont des enjeux importants pour Genetec. Nous avons tous un rôle à jouer dans cet effort. Nous encourageons nos Fournisseurs à évaluer et à travailler à l'atténuation de l'impact environnemental de leurs activités. La lutte contre la pollution, les émissions de gaz, l'utilisation et la préservation de l'eau, ainsi qu'une gestion appropriée de l'élimination des déchets ne sont que quelques exemples des actions que nos Fournisseurs devraient envisager d'entreprendre pour faire leur part. En outre, Genetec s'attend à ce que ses Fournisseurs harmonisent leurs activités commerciales et leurs décisions-clés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (**ESG**) en créant un comité d'audit chargé de mener régulièrement des évaluations internes des risques ESG et d'intégrer des initiatives liées aux enjeux ESG dans leurs stratégies et opérations d'entreprise.

### Protection de l'identité et non-représailles

Genetec croit que les employés des Fournisseurs devraient être en mesure de soulever des préoccupations ou de coopérer à des enquêtes ou à des audits internes sans crainte de représailles. Par conséquent, les Fournisseurs doivent mettre en place un mécanisme anonyme pour soumettre des plaintes, des préoccupations ou des rapports de violations éthiques potentielles en milieu de travail ou d'autres griefs en milieu de travail. Les Fournisseurs doivent assurer la confidentialité, l'anonymat et la protection des employés dénonciateurs, sauf si la loi l'interdit, et interdire toutes représailles contre eux.

### Contributions politiques

Les Fournisseurs ne peuvent faire aucune contribution politique ou s'engager dans des activités de lobbying ou de campagne politique au nom de Genetec et ne doivent pas donner l'impression que Genetec soutient un candidat politique, un élu, un parti politique ou une campagne. Genetec ne tolérera pas l'utilisation de ses actifs, installations, équipements ou marques de commerce dans le cadre des activités politiques d'un Fournisseur ou de ses communications avec des autorités gouvernementales.

## 5. Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle (qui comprend, sans s'y limiter, les brevets, les droits d'auteur, les marques de commerce et les secrets commerciaux) est un actif précieux pour les entreprises. Les Fournisseurs doivent déployer des mesures appropriées pour prévenir toute violation ou détournement de la propriété intellectuelle d'autrui, y compris celle de Genetec.

## 6. Protection des renseignements personnels

La protection de la vie privée est un droit fondamental de la personne, et nous nous engageons à protéger les renseignements personnels de toutes les personnes, y compris celles de nos employés, candidats, clients et

autres partenaires. En plus de se conformer aux lois applicables, Genetec maintient des politiques internes strictes, bénéficie de technologies de pointe de l'industrie et se soumet aux normes exigeantes de l'industrie pour respecter cet engagement et protéger les renseignements personnels qui lui sont confiés. Les Fournisseurs sont tenus de mettre en œuvre et de maintenir en permanence des contrôles administratifs, techniques et physiques appropriés, conformes aux meilleures pratiques de l'industrie pour protéger les renseignements personnels contre l'accès ou l'utilisation non autorisés d'une manière qui répond ou dépasse les exigences des lois applicables en matière de protection des renseignements personnels. Chaque Fournisseur doit immédiatement aviser Genetec par écrit dès qu'il a connaissance de tout incident réel ou soupçonné impliquant des renseignements personnels associés directement ou indirectement à Genetec, à nos clients ou à nos partenaires. Ces avis doivent être envoyés à la fois à [security@genetec.com](mailto:security@genetec.com) et à [legal@genetec.com](mailto:legal@genetec.com).

## 7. Audit et rapports

Les Fournisseurs doivent s'engager à assurer leur conformité au présent Code et à toutes les lois et réglementation applicables à leurs activités et leurs produits. Les Fournisseurs doivent signaler, sans délai, toute violation aux règles d'éthique et de gouvernance du présent Code et des politiques et normes connexes à Genetec par courriel à [SupplierOnboarding@genetec.com](mailto:SupplierOnboarding@genetec.com).

Toute question ou préoccupation concernant le présent Code ou la conformité d'un Fournisseur à ses engagements ci-dessus doit être envoyée à [SupplierOnboarding@genetec.com](mailto:SupplierOnboarding@genetec.com).